

Le 19 octobre 2023

Assemblée plénière de la Région Normandie

Une assemblée plénière de la Région Normandie s'est tenue jeudi 19 octobre 2023 à Rouen sous la présidence d'Hervé Morin. Parmi les sujets à l'ordre du jour, on peut notamment retenir :

Avis sur le Projet Régional de Santé 2023-2028

La Région est invitée, conformément à la loi, à répondre à la consultation lancée par l'ARS et à rendre un avis sur le Projet Régional de Santé (PRS) Normand qui définit la politique de santé sur le territoire pour la période 2023-2028.

Le PRS 2023-2028, soumis à la consultation publique, comprend :

- le Cadre d'orientation stratégique (COS) : il détaille les sept grands enjeux pour améliorer la santé en Normandie ;
- le Schéma régional de santé (SRS) : sur la base d'une évaluation des besoins, il détermine pour l'ensemble de l'offre de soins, d'accompagnement et de prévention, des orientations prioritaires pour guider concrètement les actions des cinq ans à venir ;
- le Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) : il comprend les actions à destination des publics les plus vulnérables et éloignés du système de santé.

Malgré l'intérêt de l'approche retenue par l'Agence Régionale de Santé sur le PRS 2023-2028, la Région a décidé de rendre un avis défavorable assorti d'observations.

Globalement, la Région souligne que l'approche globale « Une seule santé » retenue par l'ARS de Normandie converge avec les objectifs qu'elle s'est fixée dans sa feuille de route 2023-2030 « La santé au cœur de l'action régionale » et elle salue l'important travail réalisé par l'ARS.

Toutefois, au regard de la situation dégradée de l'accès à la santé en Normandie, la Région demande à ce qu'une approche territoriale soit menée et que soient déployés des moyens concrets pour inverser la tendance qui, au regard du vieillissement de la population et de la raréfaction des ressources médicales, plus particulièrement dans les territoires vulnérables, risque de s'aggraver. Cette approche territoriale est particulièrement importante en ce qui concerne les autorisations d'activités médico-chirurgicales, radiologiques et interventionnelles.

- La Région regrette que le Projet Régional de Santé applique la stratégie nationale de santé sans pouvoir suffisamment prendre en compte la diversité et les besoins des habitants des territoires normands, faute d'une approche suffisamment territorialisée d'une part et surtout par l'application d'un cadre national rigide et immuable qui s'applique notamment aux autorisations par discipline.

- La Région déplore que dans un contexte très défavorable d'accès aux soins et de vieillissement accentué de la population normande, le PRS 2023-2028 s'apparente plus à un plan d'adaptation qu'à un plan d'urgence pour rétablir une situation dégradée de l'accès à la santé des Normands.
- Les indicateurs d'atteinte des objectifs fixés à 2028 sont tous régionaux et ne reflètent pas la diversité des territoires normands, qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux. Aucune analyse socio-économique des territoires, aucune approche « d'espace vécu » des Normands n'y figurent.

Dès lors, la Région propose de mobiliser davantage l'expertise et la connaissance fine des territoires que détiennent les acteurs locaux dans l'élaboration des critères de planification des établissements et équipements de soins et dans les choix réalisés. L'organisation territoriale de la santé étant un des éléments essentiels de la cohésion et de l'attractivité des territoires.

- La Région souhaiterait disposer d'une cartographie territorialisée à l'échelle des EPCI de l'offre dans tous les secteurs (prévention, médico-social, sanitaire ambulatoire ou hospitaliers, dispositifs de télémédecine, ...), de l'accès effectif des usagers à ces dispositifs (quelle population ? quel délai d'attente ?), de leur qualité, de leurs tarifs et de leur adéquation aux besoins des personnes.
- La Région demande que soit renforcé le pilotage de l'action publique en santé au moyen d'une démarche d'observatoire objectif et prospectif fondé sur le partage et la transparence des données et de leurs analyses. Il ne s'agit pas de figer l'action régionale, mais d'être en mesure de s'adapter aux changements, évolutions des modes de vie, du climat, des technologies, des besoins en formation.
- Bien que des instances de concertation pilotées par l'ARS soient actives, la Région souhaiterait qu'elles se traduisent concrètement par une « gouvernance normande de la santé », aux côtés de l'Etat, des professionnels de Santé, des universités, des institutionnels, des instituts de formation, des collectivités, des associations « de patients/d'usagers » ... et ainsi aller au-devant de l'ensemble des leviers activables pour améliorer l'accès à la santé.

Le PRS 2023-2028 est fondé sur **3 axes structurants et 12 actions prioritaires** :

- **Axe 1 : Face au vieillissement accéléré de la population normande, au poids des inégalités sociales et aux difficultés d'accès à la santé** : renforcer la réponse en proximité en l'inscrivant dans un maillage lisible et gradué de l'offre de santé et d'accompagnement
 1. Relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie ;
 2. Mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités ;
 3. Améliorer la santé mentale des normands ;
 4. Mieux inclure les personnes en situation de handicap ;
 5. Garantir aux personnes en situation de précarité l'accès aux soins et services dont elles ont besoin
- **Axe 2 : Pour améliorer la santé des Normands dans la durée et réduire la pression sur notre système de santé** : engager la population dans le virage de la prévention et renforcer les capacités de l'usager, acteur de sa santé et du système.
 6. Agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus fort enjeu pour les normands et adapter notre stratégie de prévention aux publics cibles ;
 7. Développer et renforcer l'autonomie et la capacité des personnes malades et de leurs aidants ;
 8. Soutenir l'usager comme acteur du système ;

- **Axe 3 : Pour relever ces défis et gérer les grandes transitions** : mieux appuyer les acteurs de santé normands dans leurs efforts d'attractivité et d'adaptation de leur réponse
 9. Structurer de nouveaux modèles de prises en charge en favorisant les coopérations et les complémentarités entre acteurs ;
 10. Renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires ;
 11. Accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations structurelles en encourageant notamment le virage numérique et les innovations ;
 12. Engager le système de santé normand dans la transition écologique.

Sur la période 2023- 2030, la Région devrait mobiliser sur la santé près de 920 millions € :

- Formations Sanitaires et Sociales : 544 millions € (68 millions €/an)
- Plan Régional d'investissement sur les établissements de santé : 200 millions €
- Accès aux soins en ambulatoire : 20,9 millions € (1,2 million €/an crédits Région et 10,6 millions € de FEDER, 400 000 € CCSNP / 45 000 € ingénierie PSLA)
- Projets immobiliers en lien avec les formations sanitaires et sociales : 27,5 millions € (IFSI Evreux 12 millions €, CH Bayeux 400 000 €, IFSI Cherbourg 15,5 millions €, IFPS Lisieux dont Ségur)
- Faculté dentaire : 17 millions € (CHU Caen et Rouen et hôpitaux de proximité)
- Projets de recherche : 80 millions € (10 millions €/ an)
- CPER 2021-2027 : 6,55 millions € (Cyceron 4,55 millions € et Centre de santé uni Caen 2 millions €)
- Observation, Prévention, Education à la Santé : 3,6 millions € (450 000€/an)
- Extension du centre Henri Becquerel : 14,6 millions € (FEDER, React EU)
- Numérique en Santé : 2,5 millions € (FEDER 21-27)
- Soutien à l'acquisition d'équipements médicaux innovants : 2,4 millions €
- Soutien au Gérontopôle de Normandie... : 320 000€

Orientations budgétaires 2024

La bonne santé financière de la Région permet de faire face à la persistance de l'inflation et la très forte et brutale hausse des taux d'intérêt, sans sacrifier sa stratégie d'investissement.

En 2024, la Région investira une fois encore massivement pour les Normands. Avec 865 millions € injectés dans l'économie régionale, la Normandie se situera une nouvelle fois au premier rang des Régions françaises (en investissements par habitant) en la matière. Le ferroviaire représentera à lui seul 404 millions €.

En 2024, l'épargne brute, gage de bonne santé financière, atteindra 227 millions €. Elle reste à un niveau correct mais est impactée par le rythme estimé de la TVA moins dynamique qu'en 2023, même si la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la Région permet d'y faire face :

Pour mémoire, la TVA représente plus de la moitié des recettes de fonctionnement de la Région et cette recette est par définition très sensible à la conjoncture. 1 point de TVA en moins représente 8 millions € en moins pour la Région.

Cette ressource est particulièrement soumise à l'activité économique et donc à la croissance. Pour 2024, les perspectives de croissance sont orientées à la baisse, notamment en France avec des prévisions qui oscillent entre 0,8 et 1%, alors que le gouvernement table sur 1,4%.

En 2024, la collectivité affichera une capacité de désendettement prévisionnelle encore très satisfaisante, de 5,48 années.

Décision Modificative n°1 2023 Budget Principal (DM1)

La décision modificative n°1 du budget 2023 de la Région a pour objectif d'ajuster les crédits pluriannuels et les crédits de paiement à la réalité de l'exercice budgétaire, alors que le budget primitif est prévisionnel et le budget supplémentaire s'attache essentiellement à la reprise des résultats.

Cette décision modificative n°1 concerne des opérations réelles et des opérations d'ordre pour un total de 64,08 millions €. Les opérations réelles augmentent de 63,77 millions €, résultat d'une hausse des crédits de fonctionnement de 29,48 millions € et de crédits d'investissement de 34,29 millions €, soit au global 2,68% de hausse par rapport aux crédits votés précédemment.

En ce qui concerne le fonctionnement, la hausse des recettes de 23,64 millions €, moins forte que celle des dépenses (+29,48 millions €; +2,2%), conduit à une baisse de l'autofinancement. Celui-ci atteint 81,28 millions € pour l'exercice 2023. Cette baisse de l'autofinancement implique une hausse de l'emprunt d'équilibre. Celui-ci connaît une augmentation de 32,91 millions € et atteint 351,35 millions € en crédits ouverts pour l'exercice 2023.

- L'épargne brute prévisionnelle est de 214 millions €.

- En ce qui concerne l'investissement, les dépenses, en hausse de 34,29 millions €, aboutissent à un montant record de près de 900 millions € d'investissement.

- Les fondamentaux de la situation financière de la Région résistent et restent sains.

- Malgré les aléas, le cap de la prospective financière est maintenu : plus 600 millions € d'investissement en moyenne en maintenant une capacité de désendettement de moins de 6 années à l'horizon 2028

- A noter également que le contexte actuel est marqué par des taux d'exécution très élevés : entre 95 et 98%.

- C'est particulièrement le cas cette année dans le domaine des transports (ferroviaire et routes) avec une demande supplémentaire de 34,63 millions € en investissement et des travaux en cours dans les bâtiments des lycées pour un montant complémentaire de 17,96 millions €. Des ajustements de crédits à la baisse permettent de maintenir le montant des dépenses à 34,3 millions €.

- En fonctionnement, les crédits doivent être abondés à hauteur de 23 millions € pour **les besoins de la formation professionnelle** compte-tenu du dynamisme constaté dans ce domaine.

- Compte-tenu de la **fin de la programmation 2014-2020 des fonds européens**, de nombreux ajustements à la hausse en fonctionnement et en investissement sont nécessaires, soit 12,7 millions € (7 millions € pour la recherche, 1,2 million € pour l'innovation et 2,7 millions € pour la revitalisation urbaine), pour garantir la finalisation des projets conformément aux engagements de la Région.

- Enfin, cette décision modificative permet l'inscription des crédits budgétaires pluriannuels, crédits de paiements et recettes 2023 pour le projet Nouveau Nucléaire, Nouvelles Compétences (3NC).

Le projet 3NC, coordonné par le Campus d'excellence international normand des énergies (CMQE CEINE), s'inscrit dans le plan de relance France 2030, qui soutient l'émergence d'une filière nucléaire innovante participant à la décarbonation de l'industrie et des transports. Soutenu par l'État et par la Région Normandie, ce projet réunit un vaste ensemble de partenaires pour orienter, former et accompagner tout au long du parcours scolaire, universitaire et professionnel, dont l'université de Caen Normandie. Objectif : répondre aux besoins de l'ensemble des métiers de la filière

Une autorisation de programme de 13,4 millions € et une autorisation d'engagement à hauteur de 28,6 millions € sont ouvertes à l'occasion de la DM1.

Révision des tarifs applicables aux cartes grises

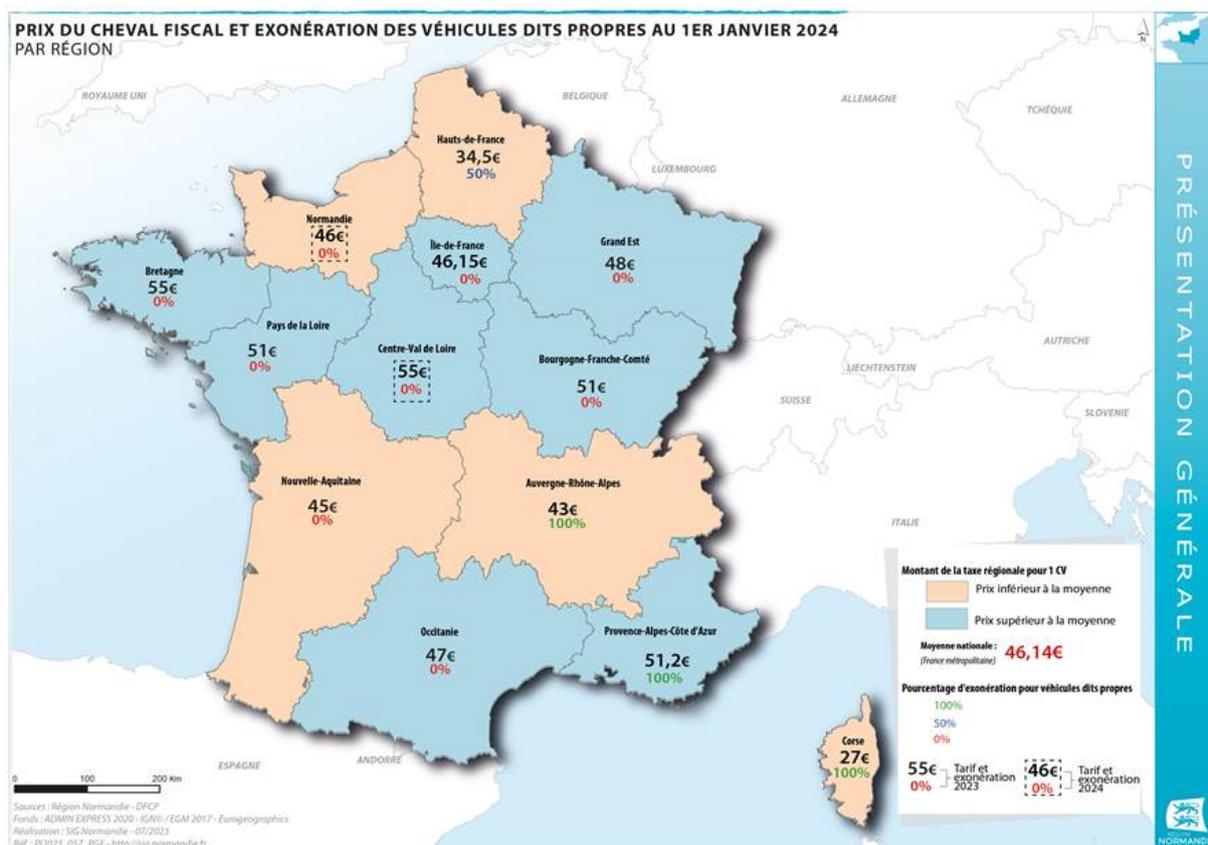
Comme l'ensemble des régions françaises, la Région Normandie fait face à une équation budgétaire difficile, liée à une dynamique des recettes de TVA et une décélération des dépenses subies de fonctionnement moins fortes que prévu.

C'est pour cette raison que la Région, comme beaucoup d'autres régions françaises, prend la décision de modifier le tarif des cartes grises en passant de 35 à 46 € le cheval fiscal.

Les cartes grises représentent la troisième recette fiscale de la Région après la TVA et la TICPE. Les recettes sur cette taxe sont en constante diminution depuis 2020. Elles représentaient 108 millions € en 2019 et elles devraient représenter 82 millions € en 2023.

La Normandie affichait un tarif historiquement bas sur les cartes grises. La Normandie figurera au 4^{ème} rang de France continentale avec les tarifs les plus faibles. La Région a également décidé de ne plus exonérer les véhicules hybrides dont on sait que les émissions de CO2 sont proches de celles d'un véhicule thermique. Les véhicules électriques sont, quant à eux, exonérés au niveau national.

Dans le contexte économique incertain que nous connaissons et dont les finances régionales sont très dépendantes, ces ressources supplémentaires seront essentielles pour maintenir le niveau d'investissement régional dans le domaine des transports, et en particulier dans celui du ferroviaire.



Convention d'exploitation du service public de transport ferroviaire régional de voyageurs sur les lignes normandes et Convention-cadre relative aux changements des organes majeurs sur le parc de matériel roulant du TER Normandie

La Convention d'exploitation des lignes normandes sur la période 2020-2029 prévoit une clause de revoiture en 2023, au cours de laquelle la Région Normandie et SNCF ont tiré un bilan de la première période d'exécution de la Convention.

Lors de ce bilan, il est apparu nécessaire d'engager la négociation d'une nouvelle Convention avec SNCF Voyageurs.

En effet, si l'année 2022 a été marquée par un retour des usagers, l'objectif de recettes de la Convention était loin d'être atteint, conséquence de la période COVID et du retour progressif des voyageurs. Par ailleurs, la bonne exécution de la convention a également été fortement déstabilisée par la crise énergétique débutée fin 2021 et accentuée par la guerre en Ukraine, impactant à la hausse les prix de l'énergie puis provoquant une inflation généralisée de l'ensemble des prix.

En outre, la période transitoire de réglementation européenne, dans laquelle l'attribution de gré-à-gré des Contrats de service public reste encore possible, se termine le 24 décembre 2023. Cette même réglementation exige également que la compensation, liée à la prestation fournie, soit fixée d'avance et de façon transparente dans la convention. SNCF Voyageurs doit donc désormais communiquer à la Région un chiffrage précis sur les moyens et les prestations qui entourent ses missions (coûts et recettes).

La conclusion de cette nouvelle convention d'exploitation sur la période 2024-2033 s'inscrit également dans un contexte d'ouverture à la concurrence, pour laquelle les opérateurs seront

désignés après mise en concurrence. Le calendrier de détachement des lots est revu de manière à créer et réunir les conditions nécessaires à la réussite du processus de mise en concurrence du réseau ferroviaire normand.

Enfin, les mécanismes conventionnels sont fortement revus dans cette convention avec une plus grande transparence sollicitée auprès de SNCF Voyageurs, et la création d'un mécanisme d'encadrement du résultat de SNCF Voyageurs dont le bénéfice doit être considéré comme « raisonnable », auquel cas un mécanisme de partage prévoit un reversement d'une part à la Région.

En parallèle, de nouveaux services se développent, tels l'emport vélo dans les trains pendant les périodes estivales et les longs week-ends ainsi que la Garantie Voyageurs élargie aux abonnés mensuels.

La Région Normandie procède aujourd'hui à un premier engagement sur 3 ans, couvrant la période 2024-2026. Les élus régionaux ont donc adopté les deux conventions suivantes :

- La Convention d'exploitation des Lignes Normandes renouvelée pour la période 2024-2033 avec, sur cette période de 10 ans, une contribution moyenne annuelle de 181 millions d'euros.
- La Convention de remplacement des organes majeurs sur le parc de matériel roulant sur la période 2024-2033, intégrant une subvention moyenne annuelle de 15,7 millions d'euros. Cette convention concerne la maintenance « courante » des trains normands, le parc pré-2020 pour la période 2024-2033 et les OMNEO Premium pour la période 2026-2033 (ces derniers sont couverts par la garantie constructeur d'Alstom-Bombardier jusqu'en 2026).

Des avenants seront conclus en 2026 pour détacher le premier lot ouvert à la concurrence (lot Etoile de Caen dès 2027) et engager la contribution sur la période ultérieure.

Contacts presse :

Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 – emmanuelle.tirilly@normandie.fr

Laure Wattinne – tel : 06 44 17 55 41 – laure.wattinne.normandie.fr